

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-cinq février deux mille vingt-six à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de LAFAYE Laurent.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
29	26	27
Date de la convocation : 13/02/2026		
Pour	Contre	Abstention
27	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Présents : LAFAYE Laurent, CHASSAIN Gaston, GOUDOUD Catherine, ROUSSEAU Gilbert, VERDEME Marylène, BALOT Nicolas, BODEN Marie-Claude, MIGNOT Jean-Marie, LEPETIT Martine, BATIER Jean-François, BARRIERE Danielle, DUGEAY Pascal, GERBAUD Alain, COULAUD Claudette, REYNAUD Christian, GOUVIER Eric, ROBERT Marie-José, ROUX Blanche, BOISSONNEAU Magali, GRANET Frédérique, ROUBERTIE Laure , NIOSSOBANTOU Dimitri, DUPUY-LEGRAND Céline, BUSSIERE Pascal, MORIN Julien, NICOT Damien

Représentés : BOUTHINAUD Chantal représentée par BUSSIERE Pascal

Absents et Excusés : MARCOUL-SOULIE Bénédicte, GABOUTY Delphine

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, COULAUD Claudette est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

N°2026_D_002

Objet : Convention relative à l'installation de récepteurs de télérelève

Monsieur Nicolas BALOT expose aux membres du Conseil municipal que le Syndicat des Eaux Vienne Briance Gorre (VBG) mène actuellement sur le territoire communal une campagne de déploiement d'un dispositif de relevé automatisé des compteurs d'eau à distance dit "de télérelève". Il est fondé sur la lecture et la transmission automatique des index de consommation vers un système informatique centralisé.

Ce système a pour vocation, face au changement climatique, de préserver la ressource en eau ce qui représente une priorité absolue. En effet, la télérelève permet la détection des fuites chez l'ensemble des abonnés et donc la réduction des pertes en eau. Ainsi, ce système permet une facturation sur consommation réelle, la détection des fuites et la détection des surconsommations. Le déploiement de ces équipements, fournis par la société Suez, sur les compteurs des habitants de Feytiat a commencé courant octobre 2025. L'ensemble des coûts d'installation sont pris en charge par le Syndicat VBG.

Ce dispositif nécessite l'installation de récepteurs de télérelève permettant de collecter les données provenant des compteurs d'eau et de les transmettre au centre de traitement du service des eaux.

Aussi, en raison de leur situation géographique, la salle Georges Brassens et le complexe sportif Roger Couderc ont été sélectionnés pour recevoir ces équipements.

Cette installation nécessite la signature d'une convention entre la commune, le "Syndicat des Eaux VBG" et "Dolce Ô Service", filiale de Suez, en charge de la gestion du dispositif.

Cette convention a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles les récepteurs et leurs antennes nécessaires au télérelevé des compteurs, seront installés et maintenus par Dolce Ô Service.

En compensation du service rendu au Syndicat VBG, Dolce Ô Service versera à la commune une somme forfaitaire de 700 euros, par récepteur posé, pour la durée du contrat soit 12 ans.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Nicolas BALOT et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- donner son accord pour la signature d'une convention relative à la pose de récepteurs et d'antennes sur la salle Georges Brassens et le complexe sportif Roger Couderc ;
- donner au maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le mercredi 25 février 2026

Le maire,

Laurent LAFAYE.